



INSTITUT MÉDICO-ÉDUCATIF DE LA P.S.V.



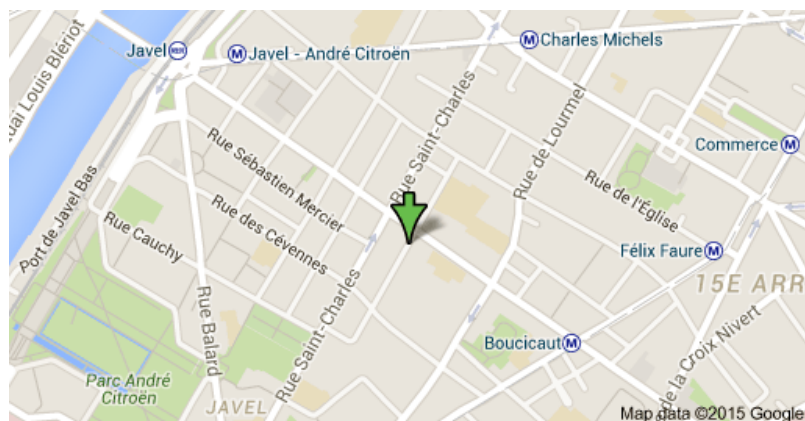
Livret d'accueil

25-27, rue Lacordaire – 75015 Paris

01 45 54 40 46

secretariat.ime@assopsv.fr

Plan d'accès



Par métro :

Arrêt Boucicaut sur la ligne 8
Arrêt Charles Michels sur la ligne 10



Par bus :

Arrêt Boucicaut sur la ligne 62
Arrêt Convention-Boucicaut sur la ligne 42



Par RER :

Arrêt Javel sur la ligne C

Présentation de l'IME

L'IME de la PSV est un établissement spécialisé du domaine médico-social.

L'établissement est un externat mixte pouvant accueillir 60 jeunes âgés entre 3 et 20 ans, présentant une déficience intellectuelle. Aussi, 17 places sont réservées pour des enfants atteints de plurihandicap.

Les enfants, adolescents et jeunes adultes que nous accueillons ont chacun un **accompagnement personnalisé**. Ce projet tient compte de leurs difficultés et de leurs acquis et potentiels.

Les prises en charge pluridisciplinaires mises en place au sein de l'IME tendent à **favoriser l'épanouissement, l'autonomie, la socialisation** et la réalisation de toutes les potentialités cognitives, affectives et psychomotrices des enfants et des jeunes. Ces temps de travail sont mis en pratique lors d'**activités éducatives**, lors de **séances paramédicales**, lors de **sorties culturelles** et pédagogiques, ainsi que de temps festifs.

Ainsi, notre objectif premier est de permettre à chaque enfant accueilli d'exploiter au mieux ses capacités progressivement selon son développement.



L'Association gestionnaire est la

" Protection Sociale de Vaugirard – Jean Chérioux "

La PSV (association loi 1901) a été créée en 1969 par le sénateur Jean Chérioux, désireux de répondre aux besoins exprimés par les parents du 15ème arrondissement de Paris ayant un enfant atteint de handicap mental.

L'actuelle présidente est Mme Joëlle de SOULTRAIT.

Mme Anna SPITZ gère la direction générale de l'association, située au :

**91 bis, rue Falguière
75015 Paris**

L'association PSV gère également d'autres établissements tels qu'un CAJ, un ESAT, cinq foyers de vie et deux foyers d'hébergement pour adultes situés dans le sud de Paris ou en proche banlieue sud.

Le financement

L'Institut Médico-Éducatif est financé par un prix de journée de la Sécurité sociale, sous contrôle de l'ARS (Agence Régionale de Santé) Ile de France.

L'agrément

L'IME accueille 60 enfants, adolescents et jeunes adultes, âgés entre 3 et 20 ans et ayant une déficience intellectuelle.

La confidentialité

Toute information, qu'elle soit administrative, sociale, éducative ou médicale, est protégée et convenue comme confidentielle. La transmission d'information se fait dans le respect de la charte des droits de la personne accueillie.

Tout représentant légal peut avoir accès au dossier de son enfant, comme cela est stipulé dans la loi du 2.01.2002.

Le recours

Les responsables légaux de chaque enfant ou jeune accueilli et pris en charge au sein de l'IME peut faire appel à un médiateur auprès de la MDPH.

L'admission

• Réception des dossiers de candidatures

L'IME reçoit régulièrement des dossiers d'enfants ou adolescents en vue d'une admission. Ces dossiers sont généralement constitués par :

- le CAMSP (centre d'action médico-sociale précoce),
- la MDPH (maison départementale des personnes handicapées),
- une autre structure (IME, école...),
- les représentants légaux.



Tout dossier reçu ne peut être inscrit sur liste d'attente qu'à réception d'une notification de la MDPH nominative et correspondant à l'habilitation de l'IME.

• Stage d'évaluation ou de préadmission

Un stage de deux semaines est proposé à toute candidature susceptible de répondre à notre habilitation (annexes 24). Le jeune est donc suivi par l'équipe éducative et pluridisciplinaire et un bilan de stage est réalisé à la fin du stage. L'IME donne ensuite un avis à la famille qui peut faire part de ses souhaits ; l'éventuelle admission étant ensuite validée par la direction en collaboration avec les psychiatres.

• Le contrat de séjour

Toute admission est actée par la signature d'un contrat de séjour entre l'IME, représentée par la directrice, et les représentants légaux du jeune.

En plus de ce présent livret d'accueil, le règlement de fonctionnement et la charte des droits et libertés de la personne accueillie sont remis aux représentants légaux.

• Les rendez-vous

→ Le psychiatre de la section reçoit chaque enfant ou jeune avec ses représentants légaux lors de son admission. Ensuite, il les reçoit en consultation une fois par an en présence du référent éducatif. Le psychiatre peut également recevoir à la demande des représentants légaux.



Le fonctionnement de l'IME

Chaque jeune est **accueilli au sein d'un groupe éducatif** de l'une des sections de l'IME :

→ la Section d'Enseignement et d'Éducation Spécialisée (SEES),

→ la Section d'Initiation et de Première Formation Professionnelle (SIPFPro).

Au sein des sections, différentes **activités éducatives, pédagogiques, techniques, d'expression, culturelles et sportives** sont proposées en fonction des besoins et des âges. Ces activités sont mises en œuvre, encadrées et animées par les différents professionnels de l'IME.

Un éducateur référent est nommé pour chaque jeune, faisant le lien entre l'IME et la famille. Aussi, l'IME a choisi d'initier les enfants accueillis à la méthode de communication Makaton ; certains enfants peuvent en bénéficier pour oraliser en s'appuyant sur des gestes et/ou des pictogrammes.

• L'emploi du temps personnalisé

Un emploi du temps personnalisé tenant compte du projet individuel de chaque jeune est mis en place, et **pourra être réajusté en fonction des besoins**. Il propose des activités éducatives et des prises en charge paramédicales et scolaires, qui auront lieu au sein de l'IME, en extérieur et auprès de plusieurs partenaires (gymnase, bibliothèque...)

• Le Projet Personnalisé du Jeune (PPJ)

Dès son accueil, un projet personnalisé est présenté et négocié avec le jeune et ses représentants légaux sous 6 mois. Chaque année, une évaluation du Projet (PPJ) est faite **au regard des besoins du jeune** constatés durant la synthèse (réunion pluridisciplinaire en présence du psychiatre et des professionnels intervenant auprès du jeune). Le projet propose la mise en place :

→ d'**ateliers éducatifs**,

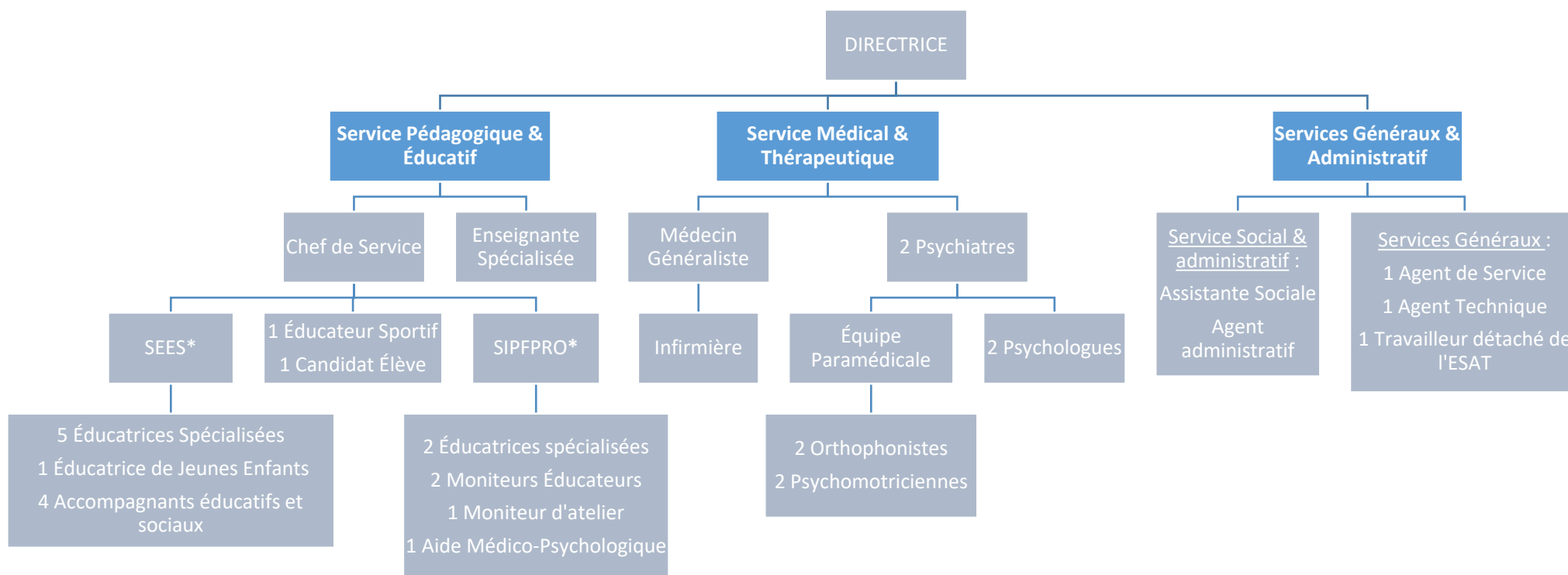
→ de **prises en charge thérapeutiques** (orthophonie, psychomotricité, psychologie) en individuel ou en groupe,

→ d'une **prise en charge scolaire** si cela s'avère opportun suite à une évaluation. Un Projet Personnalisé Scolaire (PPS) sera alors mis en place avec l'éducation nationale et la MDPH, et revu annuellement.

Le PPJ est réactualisé tous les ans, lors de la synthèse annuelle qui reprend l'évolution du jeune suite aux évaluations et présentation des nouveaux projets de travail. Le PPJ est ensuite négocié avec la famille qui discute des projets et ce, avec l'éducateur référent.

Le psychiatre de section reçoit **le jeune en consultation en présence de ses représentants légaux**, suite à la synthèse pour faire le point et retracer ce qui a été dit en synthèse. Des rendez-vous peuvent être pris avec les différents professionnels.

Les professionnels de l'IME de la PSV



L'accompagnement médico-éducatif

- Les enfants au sein de la section SEES (ex EMP)

→ Le groupe EMP 1 :

pour huit enfants de 3 à 7 ans, encadrés par 3 professionnels. Les premiers apprentissages d'éveil et d'autonomie sont observés et travaillés, ainsi que les prérequis.

→ Le groupe EMP 2 :

pour huit enfants de 7 à 10 ans, encadrés par 3 professionnels. L'accompagnement est en continuité au groupe précédent tout en précisant l'affirmation de soi.

- Les pré-adolescents

→ Le groupe EMP 3 :

pour sept enfants de 10 à 12 ans, encadrés par 2 professionnels. L'autonomie et les apprentissages éducatifs y sont précisés.

→ Le groupe EMP 4 :

pour sept jeunes de 12 à 14 ans, encadrés par 2 professionnels. Le travail s'axe plus précisément sur les apprentissages citoyens tout en continuant à développer les potentiels cognitifs.

- Les adolescents et jeunes adultes en section SIPFPro (ex EMPro)

→ Le groupe Pro :

pour trente jeunes de 14 à 20 ans, encadrés par 6 professionnels. L'autonomie, la responsabilité et la prise d'initiatives sont mis en place tout en précisant l'orientation de sortie.

- Quelques exemples d'activités proposées dans les sections



→ exercices de prérequis scolaires,



→ activités d'éveil éducatif



et sensoriel,



→ initiation musicale en support éducatif ou en atelier thérapeutique,



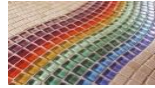
→ apprentissage de l'outil informatique et de nouvelles technologies, ainsi que d'un projet scolaire,



L'organisation des services

→ activités éducatives, pédagogiques, culturelles et de création artistique.

→ apprentissages techniques et préprofessionnels (blanchisserie, - menuiserie, peinture, jardinage, cuisine, entretien),



→ apprentissages psychomoteurs par le biais d'activités éducatives et de prises en charge psychomotrices,



→ travail autour de la communication qui peut favoriser un suivi en orthophonie, en utilisant si besoin la méthode Makaton (oralisation accompagnée par des gestes et des pictogrammes), en individuel ou en groupe.

→ travail en groupe de parole (sujets ayant attrait à l'adolescence, à la vie de l'IME et à la sortie vers le monde adulte).



→ activités physiques



et sportives,



→ ateliers de soin/hygiène, de nutrition...

→ partenariats avec des lieux sportifs ou culturels et organisation de rencontres.

Nous mettons en œuvre des objectifs personnalisés à chaque jeune, en comptant sur le partenariat de la famille.

L'IME de la PSV est ouvert 210 jours par an, répartis selon un calendrier précis sur l'année scolaire. Ce calendrier est remis dès l'accueil d'un enfant ou d'un jeune, puis à toutes les familles à chaque rentrée scolaire.

• Horaires et jours d'ouverture

→ Les enfants sont accueillis du lundi au vendredi de 8h55 à 16h30 (de 8h55 à 14h00 le mercredi).

→ L'IME est également ouvert 3 ou 4 samedis par an, l'occasion pour favoriser des rencontres entre les familles et les professionnels autour de différentes thématiques :

- *un marché de Noël présentant les différentes réalisations en ateliers,*
- *des réunions d'informations et d'échange selon des sujets spécifiques (loisirs, orientations...),*
- *une fête de fin d'année.*



• La restauration du midi

Tous les enfants accueillis déjeunent à l'IME en présence de leurs éducateurs. Les repas proposés sont équilibrés et ajustés en fonction d'éventuelles recommandations médicales et des nécessités. Tous les repas sont livrés quotidiennement par notre prestataire Elior en liaison froide.

Le choix des menus est effectué par l'infirmière avec un groupe de jeunes pour travailler également autour de la diététique.



• Les transports et trajets

L'IME est en partenariat avec une société de transport qui assure les trajets IME/domicile matin et soir. Cependant, l'autonomie travaillée auprès des jeunes permet à certains d'effectuer seuls leurs trajets. Aussi, il est possible à toute famille qui le souhaite d'accompagner son enfant au quotidien à l'IME.



• Le Conseil de la Vie Sociale

Composé de représentants élus parmi les enfants, les parents et les professionnels, le CVS se réunit 3 fois par an. Un représentant de l'association gestionnaire et la directrice de l'IME y sont également présents.



• Coopérative

L'IME gère une coopérative permettant aux différents groupes éducatifs d'améliorer leur confort de travail par de petits achats tels que des lingettes ou des mouchoirs.

Chaque famille est donc sollicitée afin de participer à cette coopérative à hauteur de son choix.



L'établissement est assuré et couvre ainsi tous risques lors des trajets et des activités internes et externes.

Selon le règlement de fonctionnement, quelques règles de vie sont à observer telles que :

- respecter les horaires et le calendrier d'ouverture de l'IME,
- signaler et motiver toute absence.

L'IME ne peut, en aucun cas, être tenu pour responsable d'éventuels pertes, vols ou dégradations d'objets personnels apportés au sein de l'établissement. Aussi, tout acte de violence sera sanctionné selon le règlement de fonctionnement.

Le service social et le service administratif

• Le service social

Le service social de l'IME est là pour **rechercher des partenaires** tels que centres de loisirs, ainsi que pour **mettre en place des stages** d'orientation ou de réorientation, et en assurer le suivi.

Le service social est disponible pour toute demande d'entretien ou de rendez-vous, notamment en ce qui concerne le suivi social de l'enfant et de sa famille.



Email : ass.ime@assopsv.fr



• Le service administratif

Le service administratif assure l'**accueil** et le **suivi administratif**. Le secrétariat est joignable par visite, téléphone ou par email pour toute demande concernant la prise en charge des enfants et jeunes accueillis ou prises de rendez-vous.

Email : secretariat.ime@assopsv.fr



La sortie de l'IME

Dans l'intérêt de chaque enfant et jeune, l'orientation de sortie tient en compte le projet personnalisé.

Ainsi, l'orientation se prépare en respectant les procédures. Le dossier permet la réalisation de stages vers :

→ un **établissement pour adultes** (ESAT, SAS, CAJ, CITL, foyer...),

→ un **établissement plus adapté** aux besoins de l'enfant ou du jeune,

→ le **domicile**, si tel est le souhait du jeune et de ses représentants légaux.

Chaque jeune est accompagné dans son orientation future et investi dans le travail de collaboration avec les partenaires.



ASSOCIATION
PSV
PROTECTION SOCIALE DE VALGIRARD
JEAN CHÉRIOUX

www.association-psv.fr

Avril 2019